Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 V 34 G Vœu relatif à l'offre de soins palliatifs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant que les soins palliatifs permettent d'accompagner la fin de vie des personnes malades, en soulageant leurs douleurs physiques mais aussi en prenant en considération leur souffrance psychologique, sociale et spirituelle, tout en soutenant leur entourage ;

Considérant que la loi de 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs (dite « loi Kouchner) dispose que « toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder aux soins palliatifs et à un accompagnement » ;

Considérant que les soins palliatifs s'imposent aujourd'hui comme un enjeu majeur de santé publique, le rapport Sicard du 18 décembre 2012 invitant à ce qu'ils soient prodigués avec « le même degré d'exigence » que les soins curatifs, et que leur application soit étendue dans le parcours de soin des personnes malades ;

Considérant que le dernier rapport du comité consultatif national d'éthique du 21 octobre 2013 recommande de favoriser le développement des soins palliatifs et l'accompagnement des personnes en fin de vie ;

Considérant que le déficit d'image dont souffre la fin de vie empêche un traitement médiatique approprié et à la hauteur des enjeux, 2/3 des Français s'estimant ignorants de la réalité des soins palliatifs ;

Considérant que la politique de santé publique de Paris se doit de soutenir le développement des soins palliatifs, en termes de structures comme d'accessibilité ;

Sur la proposition de Mme Catherine LECUYER et des élus du groupe UMP,

Emet le vœu que la Mairie de Paris :

- réalise un état des lieux recensant les structures et dispositifs d'accompagnement proposés à Paris en matière de soins palliatifs ;

- facilite l'accessibilité aux soins palliatifs en informant les publics concernés, par exemple en proposant une campagne d'information et de sensibilisation à la culture palliative ;

- s'associe à la Journée mondiale des soins palliatifs par différentes actions qui permettraient de sensibiliser les Parisiens aux enjeux de fin de vie, qui restent encore largement méconnus.